

NOTICE EXPLICATIVE

Contexte et niveau de connaissance

L'objectif de cette fiche est de fournir à chaque commune une synthèse des connaissances et des enjeux liés à la flore et aux végétations de son territoire.

Le niveau de connaissance de la flore d'une commune a été évalué en estimant l'exhaustivité de l'inventaire **communal, c'est-à-dire le pourcentage d'espèces effectivement inventoriées par rapport au nombre total d'espèces estimées présentes dans la commune (méthode du Jackknife 1 (Vallet et al., 2012))**.

Le niveau de connaissance a été calculé à partir des observations effectuées après 2000 et divisé en trois classes :

- **A améliorer** : 50 à 66 % des espèces de la commune ont été inventoriées ;
- **Bon** : 67 à 74 % des espèces de la commune ont été inventoriées ;
- **Très bon** : plus de 75 % des espèces de la commune ont été inventoriées.

Plus le niveau de connaissance est élevé, plus les enjeux floristiques de la commune sont bien cernés. Toutefois, une commune ayant un niveau de connaissance élevé doit procéder régulièrement à une mise à jour des données afin de prendre en compte l'évolution de sa flore.

FLORE

Cette partie met en lumière les espèces à enjeux présentes actuellement dans la commune (après 2000) pour lesquelles une attention particulière est préconisée. Cette synthèse s'appuie sur les données présentes dans la base de données *Flora* du CBNBP. Les données sont le fruit d'un travail de terrain le plus exhaustif possible durant lequel tous la diversité des milieux naturels a été échantillonnée dans le but d'obtenir une image fidèle de la composition floristique communale. c'est-à-dire les plantes rares et communes, les indigènes comme les exotiques Le référentiel taxonomique utilisé est TAXREF 7. Concernant l'indigénat des plantes on distingue plusieurs catégories (Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 2016).

m Les espèces dites **indigènes** (= autochtones ou spontanées) sont des plantes faisant partie du cortège originel de la flore d'un territoire. Par convention, toutes les plantes mentionnées sur le territoire francilien avant 1492 (date de découverte des Amériques) sont considérées comme indigènes en Île-de-France.

m Les espèces **naturalisées** sont des plantes non indigènes, introduites volontairement ou non, par les activités humaines après 1492 et devenues capables de se reproduire naturellement de manière durable, parfois de façon dynamique.

m Les espèces **spontanées** sont des plantes volontairement introduites par l'Homme pour la culture, l'ornement, la revégétalisation des bords de route, etc...et qui, échappées de leurs cultures initiales, sont capables de se maintenir sans nouvelle intervention humaine mais sans pour autant s'étendre ou se mêler à la flore indigène.

m Les espèces **accidentelles** sont des plantes qui apparaissent fortuitement, soit de façon naturelle, soit de façon involontaire par les activités humaines. Ces espèces peu fréquentes ne sont pas (encore) intégrées à la flore locale.

m Les espèces **cultivées ou plantées** sont des plantes utilisées à des fins de production, cultivées à grande échelle et/ou pour l'ornement.

Flore protégée

La préservation du patrimoine biologique souhaité par les politiques publiques environnementales nécessite la **mise en place de mesures particulières pour les espèces les plus menacées**. Ainsi, **l'article L. 411-1 du code l'environnement prévoit un système de protection stricte d'espèces de faune et de flore**. Les règles liées à ce statut sont **l'interdiction d'activités portant sur les spécimens, les sites et en particulier la destruction, la cueillette ou le transport**. Le non respect de ces règles fait l'objet des sanctions pénales prévues par l'article L.415-3 du code de l'environnement.

Il existe deux statuts de protection :

m **PN** : Protégée à l'échelle nationale. Espèce bénéficiant d'une protection nationale en France métropolitaine (arrêté du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995), avec distinction de l'annexe 1 ou 2).

m **PR** : Protégée à l'échelle régionale. Espèce bénéficiant d'une protection régionale en Île-de-France (arrêté du 11 mars 1991). Cette liste d'espèces végétales complète la liste nationale.

Flore menacée

La **liste rouge des plantes vasculaires d'Île-de-France**, élaborée selon la méthode de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), hiérarchise le degré de menace et le risque d'extinction pesant sur les espèces indigènes (= autochtones ou spontanées) de la région. Cet outil constitue une **aide à la décision**, en contribuant à la hiérarchisation des enjeux floristiques et permet de **mettre en place de réponses proportionnées** et adaptées aux problématiques de conservation de la nature.



Les catégories de menace, par ordre décroissant de risque d'extinction, sont les suivantes :

m **CR** : *Critically endangered* = En danger critique d'extinction. Espèce confrontée à un risque d'extinction à l'état sauvage extrêmement élevé et à court terme.

m **EN** : *Endangered* = En danger d'extinction. Espèce dont la survie est peu probable à moyen terme si les facteurs responsables de la disparition se maintiennent.

m **VU** : *Vulnerable* = Vulnérable. Espèce dont la survie est peu probable à long terme si les facteurs responsables de sa disparition continuent à agir.

m **NT** : *Near threatened* = Quasi menacé. Une espèce est dite quasi menacée lorsqu'elle ne remplit pas, pour l'instant, les critères des catégories menacées (CR, EN ou VU) mais qu'elle est susceptible de les remplir dans un

Flore déterminante pour la création de ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des territoires présentant des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. C'est un outil de connaissance et d'information, devenu une référence dans le cadre des orientations en matière de politiques d'aménagement. Les informations contenues dans l'inventaire ZNIEFF doivent être prises en compte notamment dans les Plans Locaux d'Urbanisme et dans les études d'impacts.

L'existence d'une ZNIEFF repose en grande partie sur la présence d'espèces ou d'associations d'espèces dites « déterminantes » sur un territoire donné.

Les espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF en Île-de-France sont classées en trois catégories détaillées ci-dessous (CSRPN et DIREN Île-de-France, 2002) :

m Z1 : espèce déterminante dans tous les cas sur l'ensemble de la région.

m Z2 : espèce soumise à des restrictions géographiques. L'espèce est déterminante dans tous les cas à Paris et dans les trois départements de la petite couronne ; la restriction géographique concerne les autres départements de la région. Ce groupe réunit des espèces non protégées mais très peu fréquentes dans certains secteurs de la région.

m Z3 : espèce des milieux très anthropiques (cultures, carrières, friches,...). Pour être effectivement déterminantes, ces espèces doivent être présentes en populations significatives, être accompagnées d'autres espèces déterminantes et surtout ne pas présenter un caractère fugace.

Nota Bene : la liste des espèces floristiques déterminantes ZNIEFF en Île-de-France a été mise à jour en 2016. Cependant, dans un souci de cohérence avec les fiches communales réalisées les années antérieures, cette fiche présente toujours la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de 2002.

Flore exotique envahissante

Une espèce est dite « **exotique envahissante** » lorsque sa prolifération dans les milieux naturels ou semi-naturels peut entraîner des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes où elle s'est établie.

Deux catégories sont distinguées dans la fiche :

m Avérée : Espèce à distribution locale et/ou généralisée dans les milieux naturels non ou faiblement perturbés, dominant ou co-dominant dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales autochtones.

Cette catégorie correspond aux classes « 4 » et « 5 » des espèces exotiques envahissantes décrites dans le catalogue de la flore d'Île-de-France (CBNBP, 2016).

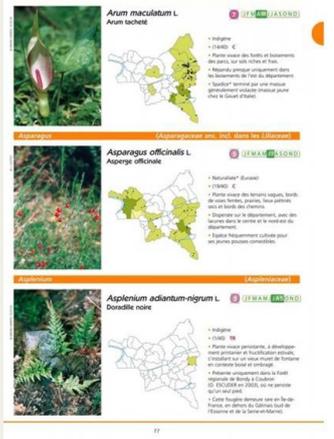
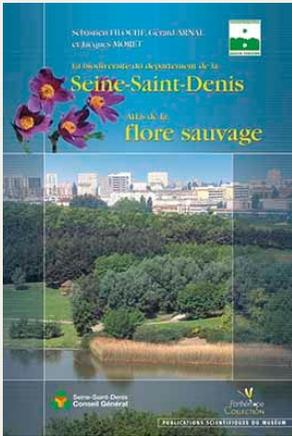
m Émergente : Espèce dont l'ampleur de la propagation reste encore limitée, mais qui présente un comportement envahissant (peuplements denses et tendance à l'extension géographique rapide) dans une localité francilienne ou un territoire géographiquement proche.

Cette catégorie correspond à la classe « 2 » des espèces invasives décrite dans le catalogue de la flore vasculaire d'Île-de-France (CBNBP, 2016).

Flore non revue

Les observations effectuées par le passé renseignent sur la nature des cortèges floristiques présents avant 2000 et permettent d'estimer l'évolution de la flore, par la mise en évidence des espèces non revues récemment. Les espèces patrimoniales sont mises en avant et certains de leurs habitats de prédilection sont détaillés.

Pour en savoir plus...



Si le lecteur de la fiche souhaite plus de précisions sur les espèces présentées et leur situation en Seine-Saint-Denis, il peut se reporter à l'atlas de la flore sauvage de Seine-Saint-Denis (Filoche et al., 2006).

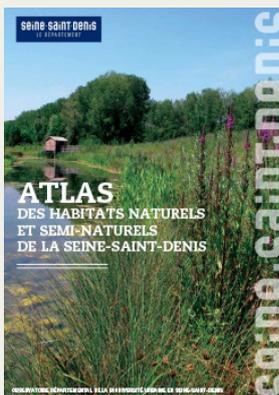
VEGETATIONS

Grands types de végétations

Le terme de *végétation* est défini comme « l'assemblage des espèces végétales dans l'espace ». C'est donc un ensemble structuré de végétaux, ou chaque espèce occupe une place particulière. On distingue le terme de *flore* de celui de *végétation*. Le premier correspond à une liste d'espèces présentant une caractéristique commune, le second à leur association en communautés c'est-à-dire que ce sont des espèces qui se développent ensemble, dans un même milieu. La nature de la végétation traduit les conditions écologiques du milieu et va ainsi participer à l'évaluation des enjeux en terme de biodiversité. Entre 2006 et 2008, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a réalisé la cartographie des végétations à l'échelle de la Seine-Saint-Denis. La phytosociologie et la typologie Corine biotopes ont été utilisées pour décrire ces végétations.

Les grands types d'habitats (entité écologique comprenant les êtres vivants et leur environnement) présents sur la commune sont détaillés par un graphique. La proportion de milieux naturels et semi-naturels a été estimée à l'échelle de la commune.

Pour en savoir plus...



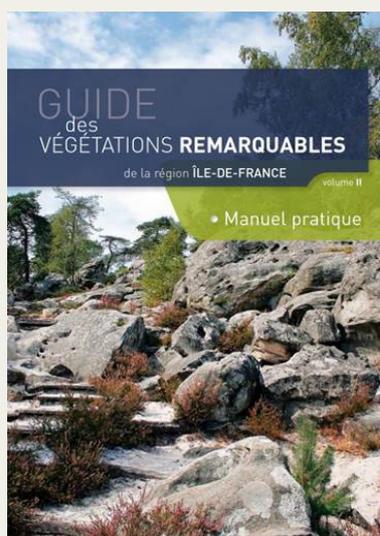
Si le lecteur de la fiche souhaite plus de précisions sur les végétations présentes dans une commune et leur situation en Seine-Saint-Denis, il peut se reporter à l'atlas des habitats naturels de Seine-Saint-Denis (Doucet et al., 2012).

Végétations patrimoniales

Les végétations **rare**s et **menacées** sont **qualifiées de végétations d'intérêt patrimonial** et font l'objet d'une cartographie plus fine. Cette liste se base sur des **critères quantifiables ou mesurables** indiquant le **risque de disparition et les tendances** observées à l'échelle régionale. A défaut certains critères sont estimés à dire d'expert. Cette patrimonialité a été définie indépendamment du statut réglementaire dont peuvent faire l'objet ces communautés végétales au niveau de l'Union Européenne. Effectivement, la Directive Habitats-Faune-Flore a identifié une liste d'habitats présentant un intérêt patrimonial à l'échelle européenne qui, reporté à l'échelle régionale, laisse apparaître de nombreuses lacunes. Ainsi, certains habitats d'intérêt communautaire se révèlent être assez fréquents dans la région et à l'inverse des habitats non communautaires sont très rares et menacés à l'échelle régionale. La liste des végétations patrimoniales établie a été réalisée en fonction de l'état actuel des connaissances des végétations franciliennes et de la flore qui y est inféodée. Elle est donc vouée à évoluer au fur et à mesure de l'approfondissement de ces connaissances (Fernez, 2014).

Ces critères de valeur biologique intrinsèque permettent de dresser un constat scientifique à partir duquel il est possible de dégager les enjeux de préservation.

La mise en évidence de végétations d'intérêt patrimonial indique la présence d'une communauté végétale présentant un **intérêt écologique et jouant souvent un rôle dans les continuités écologiques (trames vertes et bleues)**.



CARTES

La carte des « **habitats naturels** regroupés par catégories » synthétise les données et simplifie l'information de la typologie Corine Biotopes. Dans un souci de lisibilité, les végétations d'une surface inférieure à 625 m² (25 m x 25 m) sont signalées par un point.

La carte des « **espèces et végétations d'intérêt patrimonial** » permet de visualiser les enjeux concernant la flore et les végétations de la commune. Les espèces protégées, menacées, quasi menacées et/ou déterminantes de ZNIEFF sont représentées sur la cartographie. Les végétations patrimoniales sont également localisées.

Lorsqu'une espèce a fait l'objet d'observations successives pour une même station, seule la dernière mention est retenue.

Lorsque plusieurs espèces cohabitent, un unique polygone regroupant l'ensemble des données est matérialisé sur la carte. La date correspond à la dernière mention pour l'espèce concernée.

BIBLIOGRAPHIE

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP), 2016. Catalogue de la flore vasculaire d'Île-de-France. Version mai 2016. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum National d'Histoire Naturelle, délégation Île-de-France / Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France. 18 p. + fichier excel issu d'une extraction des taxons et données de la base de données Flora (mise à jour du 23 avril 2016) disponible sur <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/ressources.jsp>.

Conseil scientifique Régional du patrimoine naturel (CSRPN IdF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Île-de-France (DIREN IdF), 2002. Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France, Cachan, éditions Direction Régionale de l'Environnement d'Île-de-France.

DOUCET G., FILOCHE S. & HENDOUX F., 2012. Atlas des habitats naturels et semi-naturels de la Seine-Saint-Denis.

FERNEZ T. 2014 – Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie Île-de-France. 98 p.

FILOCHE S., ARNAL G. & MORET J., 2006. La biodiversité du département de la Seine-Saint-Denis : atlas de la flore sauvage, Biotope, Muséum national d'Histoire naturelle. 504 p.

GEHU J.-M., 2006 - Dictionnaire de sociologie et synécologie végétales. Éditions J Cramer 899 p.

JAUZEIN P. & NAWROT O., 2011 - Flore d'Île-de-France. Éditions Quae, 969 p.